



Le 17 décembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE Comité Régional Cgt Bretagne
--

Brest-Roscoff intégreront le RTE-T

La Commission Européenne a décidé de proposer au Parlement l'entrée du Cluster des Ports de Brest et Roscoff dans le Réseau central Transeuropéen de transport (RTE-T) lui ouvrant ainsi la porte aux fonds européens réservés aux infrastructures portuaires et ferroviaires. Brest rejoint ainsi les ports du Havre, de Bordeaux et de Nantes-St Nazaire. L'Etat, la Région et les acteurs concernés devront également participer à la mise aux normes du système de gestion du trafic ferroviaire européen (ERMTS).

Avec de nombreux acteurs du maritime, la CGT s'est impliquée à tous les niveaux dans les instances de concertation mer/littoral (CESER et CRML Bretagne, Conseil Maritime de façade NAMO, Conseil National de la Mer et des Littoraux...)

La CGT s'exprime depuis de nombreuses années sur la décarbonation et l'intermodalité des transports et ne considère pas inéluctable le déclin du fret ferroviaire par exemple. C'est pourquoi elle propose partout d'inverser la tendance de même que le développement des diverses formes de cabotage entre les ports français ou européens. De nombreux pays en font une alternative au transport terrestre et en particulier au transport routier. En s'inscrivant dans un corridor RTE-T, le port de Brest pourrait, dans certaines conditions de mise en place de ce cabotage, bénéficier de fonds européens de mobilité durable.

Tout en intégrant les limites et les spécificités à la fois de Brest et de Roscoff, la CGT et ses bases locales resteront attentives aux impacts sociaux pour les salariés des activités concernées comme pour les bassins de population.